

Image not found or type unknown



Cne horaire hebdomadaires + licenciements

Par **123_old**, le **11/10/2007** à **11:33**

Bonjour, au terme d'une année de CNE je vais me faire licencié par mon entreprise (moins de 20 salariés) et je voudrai savoir:rn1. j'ai un contrat de 39 heures mais il n'y a pas mention de RTT sur mon contrat, est ce que je peux en réclamer? Personne ne semble être capable de me renseigner sur ce sujet.rn2. Est ce que je bénéficie des horaires pour la recherche d'emploi? pendant mon préavis? et quels sont elles? deux heures par jour ou deux heures par semaine?rnVous remerciant par avance,